



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18/04/2023

Dossier complet le : 18/04/2023

N° d'enregistrement : F09323P0116

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un parking de covoiturage de 98 places de stationnement sur la commune de BLAUSASC (06).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CONSEIL DEPARTEMENTAL ALPES MARITIMES

Raison sociale

DEPARTEMENT 06

N° SIRET

2 2 0 6 0 0 0 1 9 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GINESY

Prénom(s)

CHARLES ANGE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a - aires de stationnement ouvertes au public	aire de stationnement de 50 unités et plus - ouverte au public

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser une aire de covoiturage, d'une emprise de 3 650 m², permettant le stationnement de 98 véhicules légers dont 3 pour les Personnes à Mobilité Réduite, 10 places deux-roues et 6 places pour bornes de recharges électriques. Il comportera des cheminements aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet comprend :

- Travaux de terrassement pour la création du bassin écrêteur et du réseau d'eaux pluviales,
- Création de voiries imperméables pour la circulation sur le parking,
- Création de places de stationnement perméables,
- Gestion des eaux pluviales traitées par un système de séparateur d'hydrocarbures connecté au bassin écrêteur enterré jouant un rôle de dépollution avant rejet dans le vallon attenant.
- Création d'un fossé de colature qui permettra de recueillir les eaux des bassins versants avant rejet dans le vallon attenant
- Aménagement d'un petit giratoire urbain pour gérer l'accès au parking (diamètre 13 m) sur domaine routier départemental existant et imperméabilisé.

L'aménagement ne comprend pas de démolition ni de construction hors sol.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Blausasc s'inscrit dans le cadre du plan mobilité horizon 2028, approuvé par délibération du Conseil départemental en date du 17/12/2021, visant au développement de la pratique du covoiturage sur le territoire des Alpes Maritimes, à proximité des axes routiers départementaux structurants.

Cette démarche écocitoyenne et de mobilité durable est complémentaire à l'utilisation des transports collectifs et des modes actifs. La localisation de ce projet est pertinente car elle se situe à proximité de la pénétrante du Paillon - RD2204B qui est régulièrement saturée, d'un point de retournement, d'une ligne de transport en commun et d'une piste cyclable en entrée d'agglomération.

Ce projet de parking multimodal permet de développer une offre de transport alternatif par une aire de stationnement comme point de départ des modes actifs, parking relais pour le covoiturage, arrêt bus, point de recharge pour les véhicules électriques. A cette fin, la parcelle est inscrite au PLU en emplacement réservé pour les équipements collectifs publics.

Ce projet contribuera à une baisse du trafic routier dans le secteur par report modal, ainsi qu'à une diminution de la pollution de l'air (émission de CO₂).

Le parking public sera gratuit et réservé aux covoitureurs (signalétique spécifique).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le parking sera constitué de la plateforme existante recouverte d'une membrane de géofiltration sur laquelle sera déposée de la grave routière 0/31.5

Sur une surface de 2.400 m² (zones de circulation et fonctionnement), la chaussée sera constituée d'un BBSG 0/10 tandis que sur 850 m² (zones de stationnement), il sera réalisé un revêtement perméable à faible impact environnemental.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 3 mois.

Les travaux consistent en :

- la réalisation d'un fossé de colature récoltant les eaux des bassins versants amont
- le curage du vallon et la mise en place d'un caniveau en U à ciel ouvert afin de faciliter son écoulement
- la création d'un réseau d'eaux pluviales connecté à un bassin écrêteur dépollueur
- le génie civil des bordures et massifs pour les équipements
- la mise en œuvre de la couche de roulement pour la voirie de circulation dans le parking
- la pose de dalles perméables pour les zones de stationnement
- l'installation de mobilier urbain.

En parallèle, un petit giratoire urbain sera aménagé pour gérer l'accès au parking (diamètre 13 m) sur domaine routier départemental existant et imperméabilisé (600 m²).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking projeté se trouvant en entrée d'agglomération, il sera utilisé pour le covoiturage des trajets domicile-travail.

Il sera gratuit pour les utilisateurs.

Il vise à réduire le trafic routier dans le secteur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de déclaration loi sur l'eau au titre de l'art. L214-1 et suivants du code de l'environnement (rejets d'eaux pluviales) déposé le 10/03/2023 - instruction suspendue le 26/03/23 dans l'attente de la décision DREAL de l'évaluation environnementale au cas par cas (cf courrier en PJ)
- Permis d'aménager au titre de l'art.R421-19 du code de l'urbanisme (aire de stationnement ouverte au public de plus 50 unités)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie total du projet (m²)	3650
Nombre de places de stationnement (u)	98
Surface imperméabilisée (m²)	2400
Surface utile bassin écreteur (m²)	160
Volume de rétention bassin écreteur (m³)	170

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 59 Voie : Route Nationale D2204

Lieu-dit : La Pointe de Blausasc

Localité : BLAUSASC

Code postal : 0 6 4 4 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1 0 ° 4 9 ' 5 0 " 0 Lat. : 6 3 ° 0 7 ' 0 1 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

BLAUSASC parcelle AB 92

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Blausasc approuvé le 27/03/2013 par délibération n°015/2013 - zone UE - emplacement réservé n°24

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Commune soumise à la loi montagne, projet situé en continuité de l'urbanisation existante et en zone UE avec un emplacement réservé n°24 pour les équipements collectifs publics dans le PLU approuvé
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR mouvements de terrain : projet en zone non exposée. PPR Inondations : pk en zone bleue et blanche+ vallon en zone rouge. Le projet a fait l'objet d'une étude hydrologique et hydraulique de prise en compte du risque de gestion des eaux pluviales (en PJ)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a été approuvé en novembre 1999
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrain est plat.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	NEANT
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Terrain actuel au sol nu nivelé et caillouteux, vierge de toute construction
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il est situé à plus de 4 kilomètres du site Natura 2000 le plus proche et n'aura donc pas d'incidence sur celui-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPR mouvements de terrain : projet en zone non exposée. PPR Inondations : parking en zone bleue et blanche + vallon en zone rouge. Le projet a fait l'objet d'une étude hydrologique et hydraulique de prise en compte du risque de gestion des eaux pluviales (en PJ)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase travaux: nuisances limitées et liées aux engins de chantier. Le projet vise au report modal par l'aménagement d'un parking de covoiturage pour en favoriser la pratique, à proximité d'un axe structurant saturé. Il est un point de départ d'offres alternatives à l'autosolisme. Il contribuera à la baisse du trafic routier.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux: nuisances limitées et liées aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux, uniquement nuisances limitées et liées aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, uniquement nuisances limitées et liées aux engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux pluviales seront collectées et filtrées par des séparateurs d'hydrocarbures et un bassin écrêteur avant d'être reversées dans le vallon existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Projet s'implante sur un terrain vague qui bénéficie d'un emplacement réservé destiné aux équipements collectifs publics dans le PLU de Blausasc (parking multimodal)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Évaluation simplifiée des incidences nature 2000 au titre du dossier de déclaration loi sur l'eau :

Le projet se situe à une distance suffisante des différents sites Natura 2000 avoisinants (+ de 4 km à vol d'oiseau) permettant d'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur ceux-ci.

La parcelle est un terrain vague, dénué de végétation qui ne comprend pas d'habitats et d'espèces recensés sur le site Natura 2000 le plus proche des Corniches de la Riviera (référéncé FR9301568).

Toutes les précautions seront prises pour éviter tout impact sur le milieu naturel, notamment via le traitement des rejets des eaux pluviales issues du parking de covoiturage. Elles contribueront à minimiser les impacts potentiels sur ce site Natura 2000.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage dans la vallée du Paillon, à proximité d'un axe départemental structurant saturé en périodes de pointe, vise à réduire le trafic routier, notamment domicile-travail, en incitant au report modal et favorisant la pratique du covoiturage, en amont de la métropole Nice Côte d'Azur. Il permettra de contribuer à la baisse des pollutions liées à la circulation automobile. Il sera multimodal (stationnement vélos, en connexion avec arrêt de bus).

Le Département a cherché à limiter au maximum l'imperméabilisation de la plateforme dédiée au parking. Ainsi, sur les 6774 m² de la parcelle, seuls 2400 m² seront imperméabilisés (soit 35% de la surface totale). Les zones de stationnements seront composées d'un matériau "vert" (enrobé drainant sans bitume) et perméable.

Le vallon existant (à sec depuis plusieurs années) sera nettoyé, curé et repris par un cadre U en béton 1,20m x 1m permettant de faciliter son écoulement et d'interdire tout risque d'inondabilité du projet. Ses accotements seront végétalisés et entretenus par la commune (essences locales et non consommatrices en eau).

En cas de pollution (fuite d'hydrocarbures notamment), les écoulements seront captés dans 2 séparateurs d'hydrocarbures prévus à cet effet et inclus dans le projet en amont d'un bassin écrêteur de 170 m³ qui permettra la réduction des débits de fuites, la filtration des eaux et décante de particules lourdes avant rejet dans le Paillon par une buse de diamètre 1000.

Le parking s'implante sur une parcelle composée actuellement d'un sol nu nivelé et caillouteux.

Sur la zone "trottoirs", des espaces végétalisables sont prévus pour des plantations par la commune (essences locales et non consommatrices en eau).

Toutes les précautions seront prises en phase travaux pour limiter l'impact des nuisances vis-à-vis des riverains (chantier en journée, hors week-end).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire, compte-tenu de la faible importance des travaux qui portent sur la création d'un parking imperméabilisé sur 2.400 m² (soit 35% de la surface totale de la parcelle), de leurs impacts très limités sur une durée maximale de 3 mois. L'emprise est actuellement un terrain vague nivelé et dénué de végétation. Toutes les précautions seront prises pour éviter une éventuelle pollution en phase travaux. Les nuisances générées sont limitées à la phase chantier. La phase d'exploitation ne générera pas de nuisances supplémentaires (gestion des eaux pluviales). Les travaux seront réalisés de jour, pendant les heures ouvrables pour limiter les nuisances aux riverains. Ce projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire mais vise bien à réduire l'usage de la voiture individuelle donc la congestion routière en amont de l'agglomération niçoise, et la pollution. Il est situé à plus de 4 km du site Natura 2000 le plus proche, il n'y aura donc aucune incidence.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude hydrologique et hydraulique	☒
2	Courrier de suspension de l'instruction du dossier de déclaration au titre de la police de l'eau	☒
3	Attestation de la commune de Blausasc pour autoriser le Conseil départemental à réaliser les travaux + délibération autorisant la signature d'une convention à venir (délibération du CD06 prévue le 07/06/2023)	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

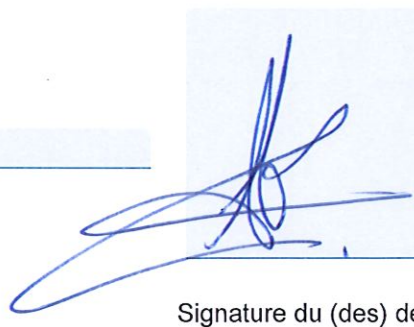
Nom CUGGIA

Prénom AUDREY

Qualité du signataire Adjointe au Directeur des Routes

À NICE

Fait le 16/06/2023



Signature du (des) demandeur(s)

